La forêt communale …

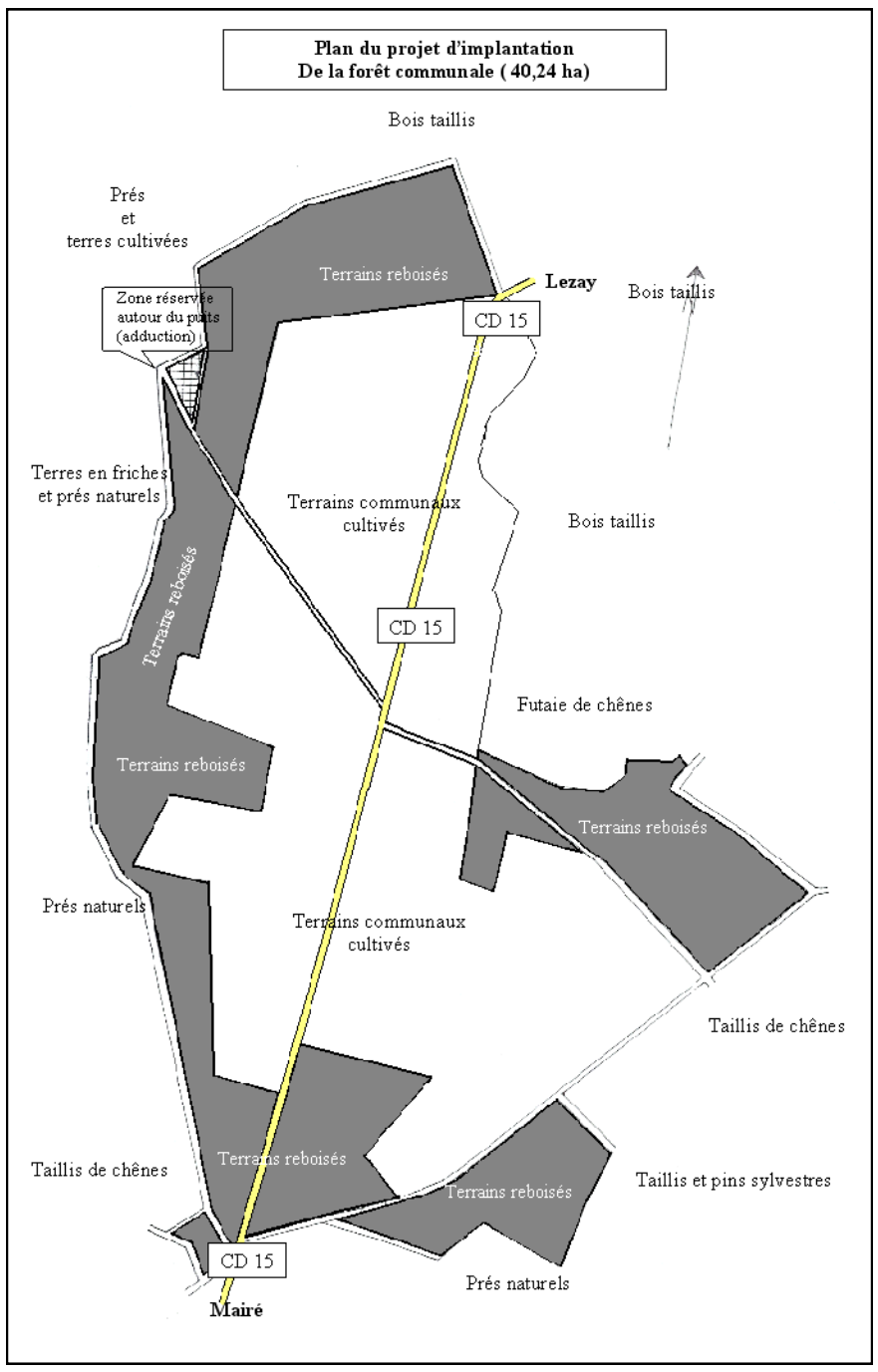

Le 24 avril 1949, le conseil municipal de la commune de Mairé L'Evescault réuni en conseil extraordinaire adopte la proposition de reboisement des parcelles non louées des Grands-Bois en collaboration avec le service des Eaux et Forêts.

Pour éviter une mise de fonds considérable, la municipalité a opté pour l'exécution des travaux par le Fond Forestier National qui se remboursera des sommes dépensées par prélèvement sur les produits de coupes à venir. Celui-ci a été totalement remboursé par la commune le 6 juin 2000, décision préfectorale le 14 juin 2000.

Près de 40 hectares seront ainsi plantés : Chênes rouvres sur 21 ha 50, châtaigniers communs sur 8 ha 50 (à raison de 3000 plants /ha), chênes et châtaigniers mélangés sur 9 ha(1500 plants/ha).

Une parcelle de 1 ha sera plantée selon un choix dicté par des considérations économiques et ornementales en pins laricio de Corse (1000) et 1000 cèdres de l'Atlas.

Un semis de pins sylvestres est prévu pour procurer l'entourage et la concurrence nécessaires pour une bonne croissance.

La forêt est longue à se mettre en place et forme un mélange de feuillus et de résineux issu bien sûr des essences implantées.
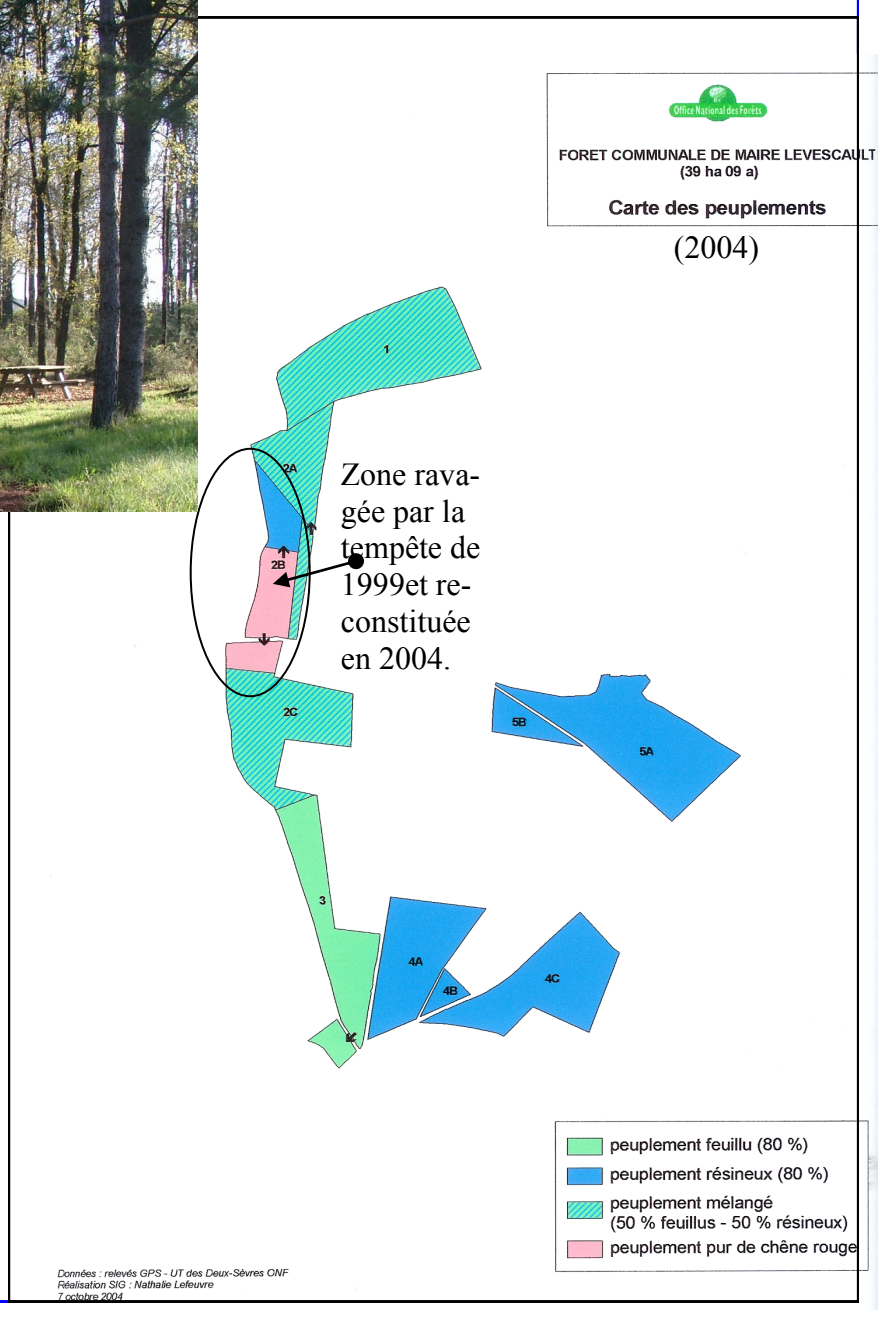
Les accidents climatiques (tempête de1999) et les incendies ont provoqué des trouées dans les peuplements. Ces peuplements ont fait l'objet de reconstitution partielle.